

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/04/2019.

L'an deux mil dix-neuf, le cinq avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Manneville la Goupil dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Michèle BUFFET, Maire.

1. Procès-verbal de la séance du 08/02/2019.

Il est approuvé à l'unanimité et sans observation.

2. Affectation du résultat de fonctionnement 2018.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide de l'affectation du résultat de la façon suivante :

Résultat de l'exercice :	21 242.60€
Résultat antérieur reporté :	114 107.29€
Résultat à affecter :	135 349.89€
Solde d'exécution d'investissement :	83 441.90€
Solde des restes à réaliser :	30 700.00€
Besoin de financement :	0
Affectation :	135 349.89€
Report en fonctionnement R002 :	135 349.89€

3. subventions communales.

Le conseil municipal, sur proposition de Mme le Maire et après avoir délibéré, décide des montants des subventions suivants :

Article	Organismes	Montant de la subvention
6574	Association les joyeux Goupils	3150€
6574	Amicale bouliste	270 €
6574	Amicale féminine	360 €
6574	Anciens combattants	540 €
6574	APAEI Fécamp	135€
6574	Les scènes maritimes	270 €
6574	Banque alimentaire	135€
6574	Coopérative scolaire MG	1028 €
6574	Croix rouge française – Goderville	50 €
6574	FCM	1 080 €
6574	Fil à Manneville	225€
6574	Gymnastique Rythmique Goupilaise	360 €
6574	Les copains de Paulo	270 €
6574	Village fleuri	700 €
6574	Prévention routière	60 €

6574	Ribambelle	360 €
6574	La Goupil Rando	360 €
657362	CCAS	4194€

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'association Arc en Ciel ne demande de subvention cette année mais sollicite simplement la possibilité de faire quelques photocopies dans le but de relancer son activité du mercredi avec les enfants.

Le conseil municipal répond favorablement à cette demande.

4. Taux d'imposition 2019.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de se prononcer sur les taux des 3 taxes :

- La taxe d'habitation
- La taxe sur le foncier bâti
- La taxe sur le foncier non bâti

La cotisation sur le foncier des entreprises est désormais perçue par l'intercommunalité et fait l'objet d'un versement compensatoire au profit des communes.

Sur proposition de Mme le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2019 (qui sont restés inchangés depuis 2008) et les fixe comme suit :

Désignation des taxes	Taux en %age	Base d'imposition	Produit
Taxe d'habitation	14.78	662 500 €	97 918 €
Foncier bâti	20.27	427 800 €	86 715€
Foncier non bâti	22.73	80 400 €	18 275 €
		TOTAL	202 908 €

A noter que le produit fiscal attendu a augmenté pour l'exercice 2019 grâce à la création des lotissements du clos des narcisses et des consorts Tougard.

5. Passage en créance éteinte – Loyers Lemarchand.

Mme le Maire informe le conseil municipal de la nécessité du passage en créance éteinte des loyers Lemarchand – Proxi facturés mais non perçus par la commune.

Le montant total s'élève à la somme de 7 535.58€ à inscrire à l'article 6542.

Le conseil municipal, après avoir entendu ce qui précède et délibéré, accepte à l'unanimité le passage en créance éteinte la somme de 7 535.58€ correspondant aux loyer Lemarchand-Proxi facturés mais non perçus par la commune.

6. Amortissement compte 204- subvention d'équipement versée.

Conformément à la législation comptable en vigueur, le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire décide d'amortir sur une durée de 15 ans les sommes dépensées au compte 204 : subventions d'équipement versées au profit du SDE76 dans le cadre des travaux d'éclairage public en 2014.

L'opération comptable est la suivante :

- | | |
|---|-----------|
| • Dépense 2014 au 204 à amortir sur 15 ans : | 9 585.10€ |
| • Reste à amortir au 31/12/2018 : | 7 029.10€ |
| • Amortissement exercice 2019 : | |
| ○ Dépense 2015 au chapitre 042 – c/6811 : | 639.00€ |
| ○ Recette 2015 au chapitre 040 – c/28041582 : | 639.00€ |

Restera donc à amortir sur les années à venir, la somme de : 6 390.10€

7. Budget primitif 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2019 de la commune et qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement : 706 885.09€
- Investissement : 222 784.01€

Soit un budget total de 929 669.10€

8. Allo-Guêpes.

Mme le Maire rappelle au conseil municipal les termes de l'exposé qu'elle a fait lors de la réunion de conseil municipal en date du 08 février dernier ainsi que ceux de la fiche d'informations sur la conduite à tenir en cas de découverte d'un nid de frelons asiatiques.

Après :

- Avoir pris renseignements auprès de M. Dodelin d'Allo-Guêpes sur ce qui se pratique sur d'autres communes,
- Avoir constaté une augmentation de la dépense liée à la prise en charge de la destruction des nids d'insectes en 2018 (1428.00€),

Mme le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge un forfait de 50€ par destruction de nids d'insectes, quelque-soit la nature des insectes et sur présentation de facture.

Après avoir entendu ce qui précède, le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- De passer une convention pour la destruction des nids d'insectes avec la société Allo-Guêpes pour l'année 2019.
- Accepte la prise en charge d'un montant forfaitaire de 50€ pour la destruction quelque-soit la nature des insectes. Le paiement de ce forfait sera fait au profit d'allo-guêpes sur présentation d'une facture.

- Il est précisé que la commune participera à hauteur de 50€ qu'en cas d'intervention de la société Allo-guêpes avec laquelle la convention sera passée.

9. Tracteur.

Mme le Maire expose que l'ancien tracteur que la commune souhaitait conserver pour le tractage de la benne présente un souci moteur. Il est actuellement chez les établissements SIMON.

Mme le Maire donne la parole à M. Durel Dominique :

Il informe le conseil municipal que le tracteur sera remonté par les établissements SIMON qui changeront le joint de culasse pour la somme de 600€, la commune le récupérera ensuite et pourra l'utiliser de manière modérée.

Il précise en outre que les agents d'entretien souhaiteraient avoir un tracteur avec un chargeur à l'avant.

M. Durel étudie en outre plusieurs pistes de façon à trouver le meilleur produit à moindre coût.

Mme le maire prend la parole et suggère au conseil municipal de prendre le temps d'étudier le projet, car pour l'instant nous avons la chance d'avoir l'aide de M. Durel qui parfois prête son matériel, sachant toutefois qu'il sera nécessaire d'investir d'ici quelque temps. La question est donc reportée à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil municipal.

10. Le point sur les travaux en cours

Mme le maire reprend la liste des travaux en instance, à réaliser par les employés communaux :

TRAVAUX	AVANCEMENT
NETTOYAGE SALLE FETE+PEINTURE	printemps
NETTOYAGE SALON COIFFURE ET INFIRMIERE	printemps
NETTOYAGE ET PEINTURE APPUIS DE FENETRES ET SOUS-BASSEMENTS MAIRIE	printemps
ELEVATEUR	Bressac
ABATTRE MUR EN PIERRE ENTRE LES 2 JARDINS + POSE GRILLAGE	ok
MATERIALISER PLACES STATIONNEMENT CIMETIERE	à voir avec M. Caumont
ENTREES CIMETIERE/ENTREE PUBLIQUE & ENTREE PRIVEE	à voir avec M. Caumont
PANNEAU INDICATEUR VILLAGE	

VIDER & NETTOYER PROXI+HOTTE A RETIRER	ok
MATERIALISATION PASSAGE PIETON	ok
MATERIALISATION LIGNES JAUNES	ok
BARREAUX PORTE MAIRIE	ok
ECLAIRAGE MAIRIE & PRESBYTERE	en cours attente accord de changement : à revoir avec le SDE76
CLOTURE MAZE/COMMUNE	ok
DIVISER EN 2 BATIMENT DERRIERE PROXI	ok
REPARATION DU JEU CASSE	ok
MUR SALLE MAIRIE	ok
PORTE GARAGE A REFAIRE	ok
Electricité Bâtiment cne (Thierry)	ok
Aménagement routes	Commande arrivée

Elle expose en outre la liste des travaux à faire réaliser par des entreprises :

Hydrant route des jonquilles : en attente de subventions
Tondeuse autoportée : réalisée
Evergreen : commandé
Travaux électricité : réalisés
Place café : commandé
Toiture bâtiment communal : en attente de subventions
Aménagement centre bourg : Le point sur les travaux en cours

11. Le point sur Communauté de Communes & SIVOS des 4 Clochers.

- Communauté de Communes

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 15 avril prochain.

- SIVOS des 4 Clochers

Pas de problème particulier, toutefois, certaines demandes émanant des enseignantes ne seront pas satisfaites par le SIVOS car trop coûteuses.

12. Maintenance et dépannage ponctuel de l'éclairage public.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Seine-Maritime, SDE76, propose un service collectif d'entretien de l'éclairage public aux communes adhérentes pour la période allant du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2023.

Elle donne lecture du CCTP et du CCAP qui fixent le contenu des prestations attendues de l'entreprise RESEAUX ENVIRONNEMENT à qui le SDE76 a confié la réalisation du service.

Elle donne ensuite lecture de la convention à signer qui fixe entre autres le montant indicatif annuel à régler pendant quatre ans.

Où cet exposé, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adhère au contrat de maintenance de l'éclairage public proposé par le SDE76,
- Adopte la convention et autorise Madame le Maire à la signer,
- Inscrit chaque année les dépenses au budget,
- S'engage à régler pendant 4 ans les dépenses au SDE76, et ce chaque année conformément à la convention,
- Règle chaque année au SDE76 une contribution au fonctionnement du service entretien de l'éclairage public de 1€ par foyer lumineux et armoire de commande.

13. Questions diverses.

- **CCAS.**

Mme le Maire aborde le sujet des colis de Noël offerts aux aînés dans le cadre du CCAS. Il est maintenu pour les personnes de 65 ans et plus.

Les bénéficiaires devront désormais faire savoir à la mairie dès le mois de juin- juillet s'il souhaitent recevoir ou non le colis.

- **Vitrine « Michel Vincent ».**

Mme le Maire interpelle l'assemblée sur l'état de délabrement de la vitrine « Michel Vincent ». Elle propose de demander à l'association des Anciens Combattants si elle accepterait d'assurer l'entretien de cette vitrine.

M. Solinas, quant-à-lui ne souhaite pas prendre en charge son entretien au motif que ce fut M. Guérin, ancien maire, qui en a eu l'idée.

Mme Buffet et M. Isabelle insistent sur le fait qu'on ne peut laisser la vitrine en l'état, ne serait-ce que pour « l'image de marque » de la commune.

- **Cimetière – Cailloux blancs.**

Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle est allée acheter quelques sacs de cailloux blancs à ses frais afin de les déposer dans le jardin du souvenir du cimetière.

- **Devis Hermès**

Mme le maire informe le conseil municipal que le moteur de la porte de l'élévateur est hors service. Le devis de réparation s'élève à la somme de 1 151.13€ HT soit 1 214.44€ TTC. Le conseil municipal accepte cette dépense.

- **Horloge église**

Mme le maire informe l'assemblée que la mairie est en attente d'un devis de l'entreprise Biard Roy concernant le moteur de l'horloge de l'église qui présente des signes de vétusté. Le montant des travaux s'élèvera vraisemblablement à environ 1000€.

- **Association la Gournaysienne**

Le conseil municipal refuse de mettre à disposition de l'association la Gournaysienne une salle des fêtes le samedi 07 décembre prochain à 1h00 du matin pour son passage lors du téléthon au motif que les associations de la commune ont besoin de disposer de ces mêmes salles pour l'organisation de leur propre téléthon.

- **Remerciements Mme Gouteux**

Mme le Maire fait part au conseil municipal des remerciements de Mme Gouteux à destination du conseil municipal pour les marques de sympathie exprimées lors du décès de son époux.

- **Passage piétons**

Mme le Maire informe le conseil municipal de la réalisation du passage piétons par les services du Département, au niveau de l'église.

- **Défense extérieure contre l'incendie (DECI)**

Mme le Maire informe le conseil municipal avoir reçu un pompier du SDIS pour la DECI de la commune.

Il convient donc dans un premier temps de mettre en place un arrêté inventoriant les points d'eau d'incendie ainsi que les risques encourus sur le territoire de compétence.

Il a donné également la marche à suivre afin de travailler sur le schéma communal de défense incendie en vue de mettre en place, à terme, un projet de DECI couvrant l'ensemble du territoire.

- **Pâques**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la chasse aux œufs se déroulera le lundi 22 avril prochain.

- **Football club**

La commission départementale des terrains et installations sportives passera le samedi 13 avril prochain à 10h00, visiter les installations sportives concernant le terrain de football, ainsi que les vestiaires pour une confirmation décennale de classement.

- **Elections européennes**

Il est rappelé à chacun la nécessité de répondre au doodle reçu courant de semaine, afin d'organiser au mieux le scrutin des élections européennes qui se déroulera le dimanche 26 mai prochain.

- **Vols**

M. Durel informe l'assemblée de la recrudescence actuelle de vols de petit matériel (tondeuses...).

- **Participation citoyenne**

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'une nouvelle réunion sera organisée en partenariat avec la gendarmerie et les personnes qui se sont portées volontaires, dans le cadre de la mise en place de la « participation citoyenne » sur le territoire de la commune.

Une réunion à destination des seniors est également prévue afin de les mettre en garde contre la malveillance de certains démarcheurs, la cybercriminalité...

- **Repas des anciens**

Mme Grandserre rappelle au conseil municipal que le repas des anciens aura lieu le 25 avril prochain.

- **Sortie FCM**

M. Solinas informe le conseil municipal que le football club organise une sortie au stade de France pour la finale de la coupe de France le samedi 27 avril prochain. La sortie est ouverte à tous.

38 inscriptions sont recensées à ce jour.

La séance est levée à 21h30mn.